



quelques questions sur la location

Par **jonathan62800**, le 17/08/2009 à 21:49

Bonjour, je m'appel Monard Jonathan et j'habite Lievin (62).

Je me suis installé il y a un mois avec ma compagne dans un F3 en centre ville de Liévin mais j'ai quelque soucis avec le propriétaire qui refuse d'éclaircir certains point.

Tout d'abord ce dernier refuse de me mettre sur le bail pour des raisons incompréhensibles:

-Je préfère ne traiter qu'avec une seule personne.

-Jonathan n'a qu'un contrat d'apprentissage et c'est risqué de le mettre sur le bail.

-Je ne pense pas que mon comptable puisse mettre deux personne sur le bail...

Que pensez vous de cette attitude et pensez vous qu'il tire profit de cette situation?

De plus nous avons reçu début aout une facture EDF des consommation de la période entre le dernier locataire et notre arrivé, nous avons téléphoné a EDF qui nous a certifié que c'est bien la consommation d'avant notre arrivé est le propriétaire a fait quelque travaux pendant cette période mais il refuse de payer cette facture qui s'élève a 5 euros 42!!!

Enfin cette personne est assez étrange et veut tout savoir sur notre vie mais dès qu'on lui pose des question sur lui il reste très vague comme sur son métier: "je suis dans le bâtiment" et nous dit " il faut que l'on se fasse confiance" comment faire confiance a une personne qui nous regarde dans les yeux et nous ment ouvertement?

Pourriez vous me diire quoi faire pour me sortir de cette situation embarrassante s'il vous plait?

Je vous laisse mon numéro de téléphone pour que vous puissiez me contacté: 0631273616 ainsi que mon adresse:

Melle Supper Ludivine et Mr Monard Jonathan

2 rue Fénelon

62800 Lievin

Merci d'avance.

Monard Jonathan

Par **Moz**, le 18/08/2009 à 10:57

Bonjour Jonathan,

Première chose, ne laissez jamais de coordonnées personnelles sur un forum et plus généralement sur Internet (sauf les cas de commandes d'objets et autres, mais c'est très restrictif).

Pour vous répondre :

Votre propriétaire peut vous refuser l'inscription sur le bail. Cependant ses justifications sont sans valeur.

Quelle est votre situation par rapport à votre compagne ? (concubinage, autre ?).

Normalement, même non inscrit sur le bail, vous devriez avoir les mêmes droits qu'un locataire "normal" puisque vous vivez avec elle. N'hésitez pas à demander à l'administration fiscale de faire apparaître votre nom sur la taxe d'habitation. Cela peut être utile.

Pour ce qui est de la facture EDF, vous avez eu un état des lieux sur lequel figure normalement le relevé de compteur. Est-ce le cas ?

Ce que vous pouvez faire, c'est obtenir une information écrite de ce que vous a dit l'agent EDF et ainsi ne payer que votre consommation personnelle.

Par **jonathan62800**, le **18/08/2009** à **12:14**

nous somme effectivement en concubinage et pour ce qui est de edf on a effectivement fait un état des lieu avec nos relevés qui ne corresponde pas avec le chiffre indiqué dans la facture

Par **Moz**, le **20/08/2009** à **10:08**

Pour le bail : il n'y aura donc pas de problème pour vous faire reconnaître locataire, même si ce n'est pas indiqué sur le bail.

Pour EDF : demandez leur une nouvelle facturation en joignant la copie de votre état des lieux (entourez le relevé de compteur).